



DEMANDE DE PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE TRANSPORT

La prise en charge partielle des frais de transport est calculée sur la base du nombre de zones traversées pour effectuer le trajet de la résidence habituelle au lieu de travail dans le temps le plus court, même en cas de souscription à l'abonnement "toutes zones".

1^{ère} demande Renouvellement (mêmes zones) Changement de zones

NOM : PRENOM :

N° INSEE :

AFFECTATION :

GRADE : DISCIPLINE :

QUESTIONNAIRE A SERVIR PAR L'AGENT

DOMICILE HABITUEL

N° RUE :

COMMUNE :

CP BUREAU DISTRIBUTEUR

LIEU DE TRAVAIL

N° RUE :

COMMUNE :

CP BUREAU DISTRIBUTEUR

ARRET, STATION OU GARE DESSERVANT : * votre domicile :
* votre lieu de travail :



COCHEZ LA OU LES CASES CORRESPONDANT A VOTRE SITUATION

- Agent résidant dans la zone de compétence des transports parisiens.
- Agent résidant hors de la zone de compétence des transports parisiens.

NAVIGO SEMAINE
 MOIS
 ANNUEL

} ZONES : de à

AUTRE ABONNEMENTS – MONTANT A PAYER.....€
 (Fréquence, Annuelys, service public de location de vélos...)

Je déclare :

- que mon transport entre ma résidence habituelle et mon lieu de travail n'est pas assuré par l'administration ;
- que je ne suis pas logé(e) par l'administration à proximité immédiate de mon lieu de travail ;
- que je ne bénéficie à aucun titre de la prise en charge des frais de transport entre ma résidence habituelle et mon lieu de travail.

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis dans la présente demande et je m'engage à signaler immédiatement toute modification qui pourrait intervenir concernant ma résidence habituelle, mon lieu de travail, ou les moyens de transport utilisés.

A, le

VISA DU CHEF D'ETABLISSEMENT
ET CACHET

SIGNATURE DE L'AGENT

IMPORTANT

Fausses déclarations : Toute fausse déclaration est susceptible d'entraîner l'application des sanctions disciplinaires prévues au titre V du statut général des fonctionnaires, voire des sanctions pénales (loi n° 68 490 du 31 juillet 1968).



**ACADÉMIE
DE VERSAILLES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

JUSTIFICATIFS TRANSPORT (autres qu'annuels)

Année scolaire 2020-2021

CACHET DE L'ETABLISSEMENT

Nom, Prénom de l'agent :

.....

Grade :

Discipline (le cas échéant) :

N°INSEE :

Service Gestion :

Justificatifs àagrafer dans l'ordre chronologique

Rappel : pour les abonnements mensuels, l'absence d'envoi de ces pièces justificatives entraînera la suspension du remboursement et le reversement de ceux versés à tort.



ACADÉMIE DE VERSAILLES

Liberté
Égalité
Fraternité

Services gestionnaires des traitements

Les traitements de l'ensemble des personnels du 2nd degré sont gérés au Rectorat, 3 boulevard de Lesseps, 78017 VERSAILLES CEDEX

Division	Service	Catégorie de personnels	Téléphone/E-mail
DE (Division de l'encadrement)		Personnels de direction Personnels d'inspection AENESR	01 30 83 45 94 ce.de@ac-versailles.fr
DPE (Division des personnels enseignants)	DPE 2	Professeurs contractuels Vacataires Maîtres auxiliaires Assistants étrangers AESH-P	01 30 83 43 10 ce.dpe2@ac-versailles.fr
	DPE 3	EAP 2 Contractuels alternants	01 30 83 43 16 / 41 22 ce.professeurs-apprentis@ac-versailles.fr
	DPE 4	Professeurs EPS, Agrégés, Chargés d'enseignement, Adjoints d'enseignement PEGC CPE PSY EN	01 30 83 43 86 ce.dpe4@ac-versailles.fr
	DPE 5	Professeurs de lycées professionnels	01 30 83 47 94 ce.dpe5@ac-versailles.fr
	DPE 6	Agrégés, Certifiés, Adjoints d'enseignement Lettres classiques et modernes, Histoire Géographie	01 30 83 52 30 ce.dpe6@ac-versailles.fr
	DPE 7	Agrégés, Certifiés, Adjoints d'enseignement Disciplines scientifiques,	01 30 83 43 51 ce.dpe7@ac-versailles.fr
	DPE 8	Agrégés, Certifiés, Adjoints d'enseignement Langues vivantes	01 30 83 40 24 ce.dpe8@ac-versailles.fr
	DPE 9	Agrégés, Certifiés, Adjoints d'enseignement Philosophie, SES, Arts Plastiques, Documentation, Education Musicale, STI, Eco Gestion, STMS, Technologie	01 30 83 40 24 ce.dpe9@ac-versailles.fr
DAPAOS (Division de l'Administration des Personnels ATSS et ITRF)	DAPAOS 1	Personnels des services académiques, CIEP, CRDP, CREPS, MELH, DDOS	01 30 83 42 01 ce.dapaos1@ac-versailles.fr
	DAPAOS 2	Personnels bassins d'éducation EPL 78 + pôle ATEE détachés	01 30 83 42 01 ce.dapaos2@ac-versailles.fr
	DAPAOS 3	Personnels bassins d'éducation EPL 91 et 92	01 30 83 42 01 ce.dapaos3@ac-versailles.fr
	DAPAOS 4	Personnels bassins d'éducation EPL 95 + établissements du supérieur	01 30 83 42 01 ce.dapaos4@ac-versailles.fr
	DAPAOS 5	Agents non titulaires, Apprentis fonction publique	01 30 83 42 01 ce.dapaos5@ac-versailles.fr ce.apprentis@ac-versailles.fr
DEEP (Division des établissements d'enseignement privés)		Personnels enseignants des établissements d'enseignement privés des 1 ^{er} et 2 nd degrés sous contrat	01 30 83 42 71 ce.deep@ac-versailles.fr